



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **16 décembre 2013**

Délibération n° 2013-4354

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Parc Blandan - Entités esplanade et douves - Lot n° 4 : aménagements paysagers relatifs au Parc nature - Autorisation de signer l'avenant n° 2

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Buna

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 décembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Jacquet), MM. Philip (pouvoir à M. Corazzol), Arrue (pouvoir à Mme David M.), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Genin (pouvoir à M. Millet), Muet (pouvoir à M. Bolliet), Ollivier (pouvoir à M. Guimet), Mme Pallega, MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Daclin, Mmes Peytavin, Ait-Maten, M. Louis.

Conseil de communauté du 16 décembre 2013**Délibération n° 2013-4354**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Parc Blandan - Entités esplanade et douves - Lot n° 4 : aménagements paysagers relatifs au Parc nature - Autorisation de signer l'avenant n° 2**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par décision n° B-2012-3305 du 4 juin 2012, le Bureau a autorisé la signature du marché public de travaux, lot n° 4 : aménagements paysagers relatifs au Parc nature, dans le cadre de l'aménagement des entités esplanade et douves du parc Blandan à Lyon 7°.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2012-502 le 17 juillet 2012 au groupement d'entreprises ISS Espaces Verts/Chazal/Sols Confluence/Maïa Sonnier/Perrier TP, pour un montant de 4 976 235,59 € HT, soit 5 951 577,77 € TTC.

Par délibération n° 2013-3953 du 27 mai 2013, le Conseil de communauté a autorisé la signature de l'avenant n° 1 d'un montant de 40 873,80 € HT, soit 48 885,06 € TTC portant le montant total du marché à 5 017 109,39 € HT, soit 6 000 462,83 € TTC, soit une augmentation de 0,82 % du montant initial du marché.

Il est nécessaire de recourir à un nouvel avenant pour intégrer les imprévus survenus en cours de chantier et terminer les travaux.

Les travaux réalisés sur les anciennes dalles des hangars doivent prendre en compte une augmentation des volumes de démolition et réfection des sols existants des anciens hangars. Cette évolution est due, d'une part, à l'insuffisance de portance des dalles et, d'autre part, à l'existence de maçonneries enterrées dans les fosses d'arbres et réseaux.

En complément, il est nécessaire d'augmenter le volume des terrassements : il s'avère que des zones ponctuelles présentent une portance insuffisante ne permettant pas la réalisation des structures de chaussées prévues pour l'accès des véhicules. Il faut donc substituer aux matériaux de faible portance des matériaux de bonne qualité. Pour un souci d'économie, ces substitutions sont réalisées à l'intérieur du site par des mouvements de terre déblai-remblai (pas de coût d'évacuation de matériaux en décharge, ni de coût de fourniture).

Par ailleurs, les bureaux de contrôle ont complété leur avis sur les équipements de sécurité du skatepark, engendrant 2 adaptations :

- remplacement des galets initialement prévus par des pavés béton,
- remplacement des plantations basses par du gazon synthétique dans les abords du skatepark.

Cet avenant, d'un montant de 189 273,80 € HT, soit 226 371,46 € TTC, porterait le montant total du marché à 5 206 383,19 € HT, soit 6 226 834,29 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 4,62 % du marché tous avenants confondus.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 2 au marché n° 2012-502 conclu avec le groupement d'entreprises ISS Espaces Verts/Chazal/Sols Confluence/Maïa Sonnier/Perrier TP pour les aménagements paysagers relatifs au Parc nature dans le cadre de l'aménagement des entités esplanade et douves du parc Blandan à Lyon 7°.

Cet avenant, d'un montant de 189 273,80 € HT, soit 226 371,46 € TTC, porte le montant total du marché à 5 206 383,19 € HT, soit 6 226 834,29 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée le 9 janvier 2012 pour la somme de 68 222 000 € en dépenses et 24 348 000 € en recettes, répartis comme suit :

- au budget principal - opération n° 0P06O1387 : 66 829 000 € TTC en dépenses et 24 250 000 € TTC en recettes,

- au budget annexe des eaux - opération n° 1P06O1387 : 500 000 € HT en dépenses.

La TVA versée en supplément sur l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et en recettes de 98 000 €,

- au budget annexe de l'assainissement - opération n° 2P06O1387 : 795 000 € HT en dépenses.

4° - Les montants à payer seront prélevés sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets principal, annexe des eaux et annexe de l'assainissement - exercices 2013 et suivants - comptes 458 107, 231 510 et 231 560 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2013.